

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSignée :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 4 août 2026, a adopté le règlement suivant :

**1252-2026    GESTION CONTRACTUELLE**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1252-2026](#)

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

 *Véronique St-Jacques*  
Signé le 2026-08-06 14:19:33 EDT

Véronique St-Jacques, Avocate  
Assistante-greffière

---

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussignée, Véronique St-Jacques, Avocate, assistante-greffière, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public, sur le site Web ainsi que sur le babillard à l'entrée de l'hôtel de ville de la Municipalité, le 6 août 2026, entre 8 h 30 et 16 h 30.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,

 *Véronique St-Jacques*  
Signé le 2026-08-06 14:19:38 EDT

Véronique St-Jacques, Avocate  
Assistante-greffière